



École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

 OBSERVATOIRE  
DE LA FORMATION

# Les départs des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation en cours de formation depuis 1995

1-18<sup>èmes</sup> promotions

ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE SOCIOIDÉMOGRAPHIQUES



## Chiffres clé

- 215 sorties en cours de formation sur 2 766 élèves, soit 7,8% des inscrits
- 3 sorties sur 4 concernent des départs volontaires
- 1 sortie sur 3 est motivée par l'intégration d'un corps professionnel de catégorie A
- 1 départ sur 3 a lieu dans les 3 premiers mois de formation

## MÉTHODOLOGIE

Ces résultats sont issus d'une base de données exhaustive, constituée à partir des dossiers de scolarité archivés des élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 18<sup>ème</sup> promotion, au mois de juin 2014. Les promotions 17 et 18 n'ayant pas fini leur cursus à cette date, les données les concernant ne sont que provisoires. Cette première synthèse s'inscrit dans un projet d'étude plus large destiné à analyser l'ensemble des départs des CPIP, en cours de formation mais également en cours de carrière.

Depuis 1995, date à laquelle a eu lieu le premier recrutement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, 18 promotions se sont succédées à l'Enap, accueillant au total 2 766 élèves. Parmi eux, 215 ont quitté la formation avant son terme, soit 7,8% des inscrits. Si cette proportion peut sembler relativement faible, il n'en reste pas moins que ces départs sont source d'interrogations pour l'administration pénitentiaire. Dans un contexte de recrutement massif, où

l'accroissement des effectifs et la fidélisation de nouveaux agents deviennent des enjeux majeurs, le recensement des sorties, en cours de formation ou de carrière, revêt un intérêt stratégique. Cette première note de synthèse apporte un éclairage quantitatif sur l'intensité, les motifs et la périodicité des sorties survenant avant même la titularisation de l'agent.

Tableau 1 : Nombre et taux de sorties de la 1<sup>ère</sup> à la 18<sup>ème</sup> promotion

ANNEE ENTREE	PROMO	ENTREES	SORTIES	TX DE SORTIE	SORTIES VOLONTAIRES	LICENCIEMENTS	TX DE DEMISSION	TX DE LICENCIEMENT
1995	1	118	7	5,9 %	4	3	3,4 %	2,5 %
1996	2	122	8	6,6 %	5	3	4,1 %	2,5 %
1997	3	58	3	5,2 %	3	0	5,2 %	0,0 %
1998	4	177	9	5,1 %	4	5	2,3 %	2,8 %
1999	5	88	3	3,4 %	1	2	1,1 %	2,3 %
2000	6	72	4	5,6 %	3	1	4,2 %	1,4 %
2001	7	114	12	10,5 %	11	1	9,6 %	0,9 %
2002	8	156	13	8,3 %	10	3	6,4 %	1,9 %
2003	9	168	10	6,0 %	5	5	3,0 %	3,0 %
2004	10	195	18	9,2 %	13	5	6,7 %	2,6 %
2005	11	271	22	8,1 %	19	3	7,0 %	1,1 %
2007	12	286	23	8,0 %	15	8	5,2 %	2,8 %
2008	13	143	18	12,6 %	11	7	7,7 %	4,9 %
2009	14	240	14	5,8 %	14	0	5,8 %	0,0 %
2010	15	194	15	7,7 %	10	5	5,2 %	2,6 %
2011	16	42	8	19,0 %	5	3	11,9 %	7,1 %
2012	17	157	13*	8,3 %	10*	3*	6,4 %	1,9 %
2013	18	165	15*	9,1 %	13*	2*	7,9 %	1,2 %
<b>TOTAL</b>		<b>2 766</b>	<b>215</b>	<b>7,8 %</b>	<b>156</b>	<b>59</b>	<b>5,6 %</b>	<b>2,1 %</b>

\* Les taux affichés pour les promotions 17 et 18 ne sont que provisoires, les élèves n'ayant pas terminé leur cursus.

## Une intensification des départs en cours de formation alimentée par l'accroissement des sorties volontaires

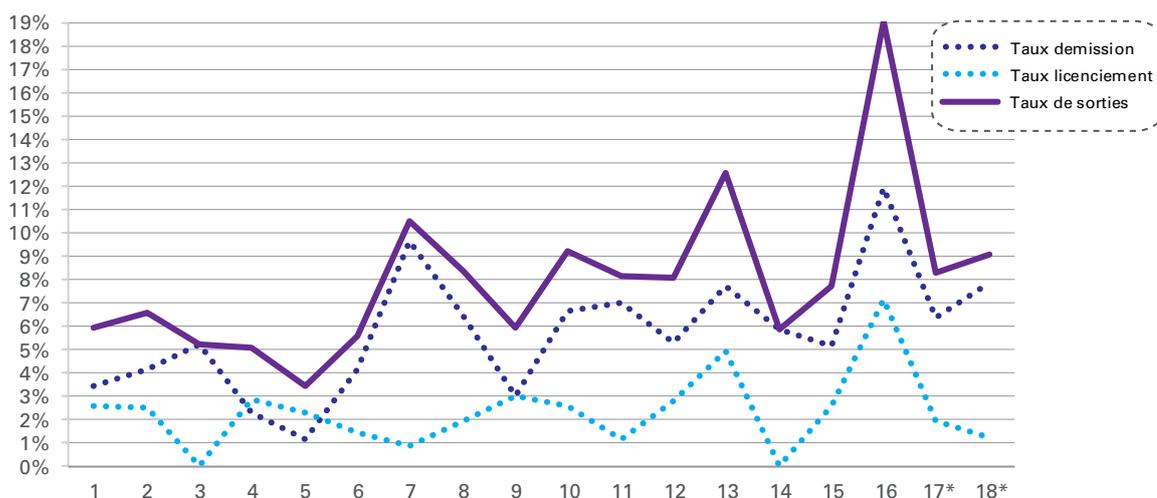
Loin d'être homogènes, les taux de sortie en cours de formation tendent à s'accroître depuis 2004, année d'entrée de la 10<sup>ème</sup> promotion. En effet, 7 des 9 promotions ayant intégré l'Enap depuis 2004 présentent des taux de sortie supérieurs à la moyenne, un phénomène qui contraste nettement avec la période précédente. Avec des taux de sortie respectifs de 3,4%, 5,1% et 5,2%, les 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> promotions ne sont que peu affectées par les départs anticipés. A l'inverse, les élèves de la 16<sup>ème</sup> promotion ayant quitté prématurément la formation représentent 19% des effectifs inscrits, un taux record s'expliquant en partie par le faible nombre d'entrées (42).

L'intensification des sorties de formation semble alimentée par l'accroissement des départs volontaires (démissions, congés sans traitement, détachements.) Au total, 156 élèves ont quitté volontairement la for-

mation, soit 5,6% des inscrits. A l'inverse du corps des surveillants, les comportements démissionnaires apparaissent en hausse chez les CPIP depuis 2004, puisque 7 des 9 dernières promotions présentent des taux d'abandon supérieurs à la moyenne. Sur cette même période, les départs volontaires représentent *a minima* 6 sorties sur 10, quelle que soit la promotion concernée.

En excluant le taux record de la promotion 16, les taux de licenciement oscillent entre 0 et 4,9% depuis 1995. Au total, 59 élèves ont été licenciés, soit 2,1% de l'effectif inscrit. Les variations enregistrées sont de plus faible amplitude que celles enregistrées pour les démissions, témoignant ainsi d'une certaine stabilité des décisions administratives.

Graphique 1 : Évolution du taux de sorties par promotion, selon le type de sortie (démission ou licenciement)



\* Les taux affichés pour les promotions 17 et 18 ne sont que provisoires, les élèves n'ayant pas terminé leur cursus.

## L'intégration d'un nouveau corps professionnel : premier motif de sortie

Si un quart des sorties a pour origine un licenciement administratif, 3 sorties sur 4 concernant des départs volontaires (démission, CST, détachement). La lecture des lettres de démission et des arrêtés administratifs permet d'appréhender les raisons de ces départs, au-delà de la catégorisation juridique. Les données recueillies à partir de ces matériaux indiquent que l'intégration d'un nouveau corps professionnel est le premier motif exprimé par les sortants. Il explique 75% des décisions individuelles, soit, au total, 1 interruption de formation sur 2. L'insuffisance professionnelle sanctionnée dans la majorité des cas par un licenciement apparaît comme la deuxième cause de sortie anticipée (31% des interruptions). Ainsi, l'intégration d'un nouveau corps professionnel et l'échec aux épreuves de validation expliquent 84% des départs en cours de formation.

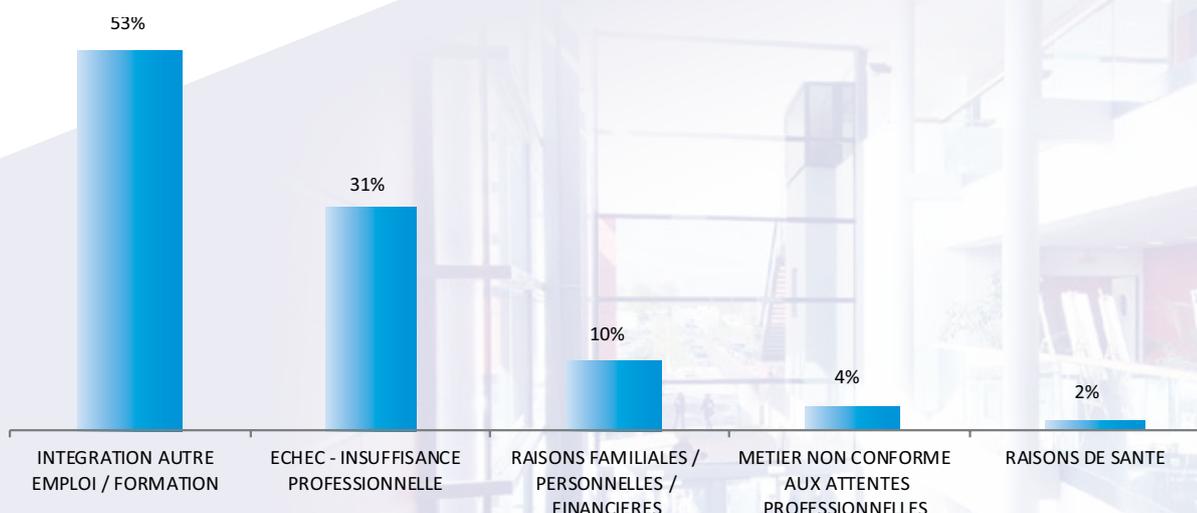
D'autres motifs, moins fréquents, ont également été mentionnés par les élèves démissionnaires. 14% des départs volontaires sont motivés par des raisons personnelles ou familiales, essentiellement liées à la diffi-

culté de concilier l'alternance de la formation et la vie privée (éloignement, double solution de garde, etc.), mais également à des désaccords vis-à-vis de décisions administratives (demandes de changement d'affectation ou de congé exceptionnel refusées.) 6% des sorties volontaires peuvent ensuite être expliquées par l'incompatibilité des attentes de l'élève avec la réalité du terrain (désintérêt, spécificité du milieu pénitentiaire), et 3% sont liées à des raisons de santé.

Il est intéressant de noter que les départs anticipés pour causes personnelles, familiales ou de santé sont en légère progression. Motivant 6,1% des sorties de 1995 à 2000, ces contraintes sont à l'origine de 18,4% des départs entre 2008 et 2013, soit 3 fois plus qu'au cours des premières années. Si la relation motif de sortie / promotion n'est pas significative, il est tout de même possible d'observer l'émergence d'un nouveau comportement démissionnaire, davantage motivé par des arguments familiaux ou sanitaires, peu formulés auparavant.

Graphique 2 : Part de sorties par motif exprimé\* - Proportions

\*Base : 189 sorties dont le motif est exprimé (sur 215).



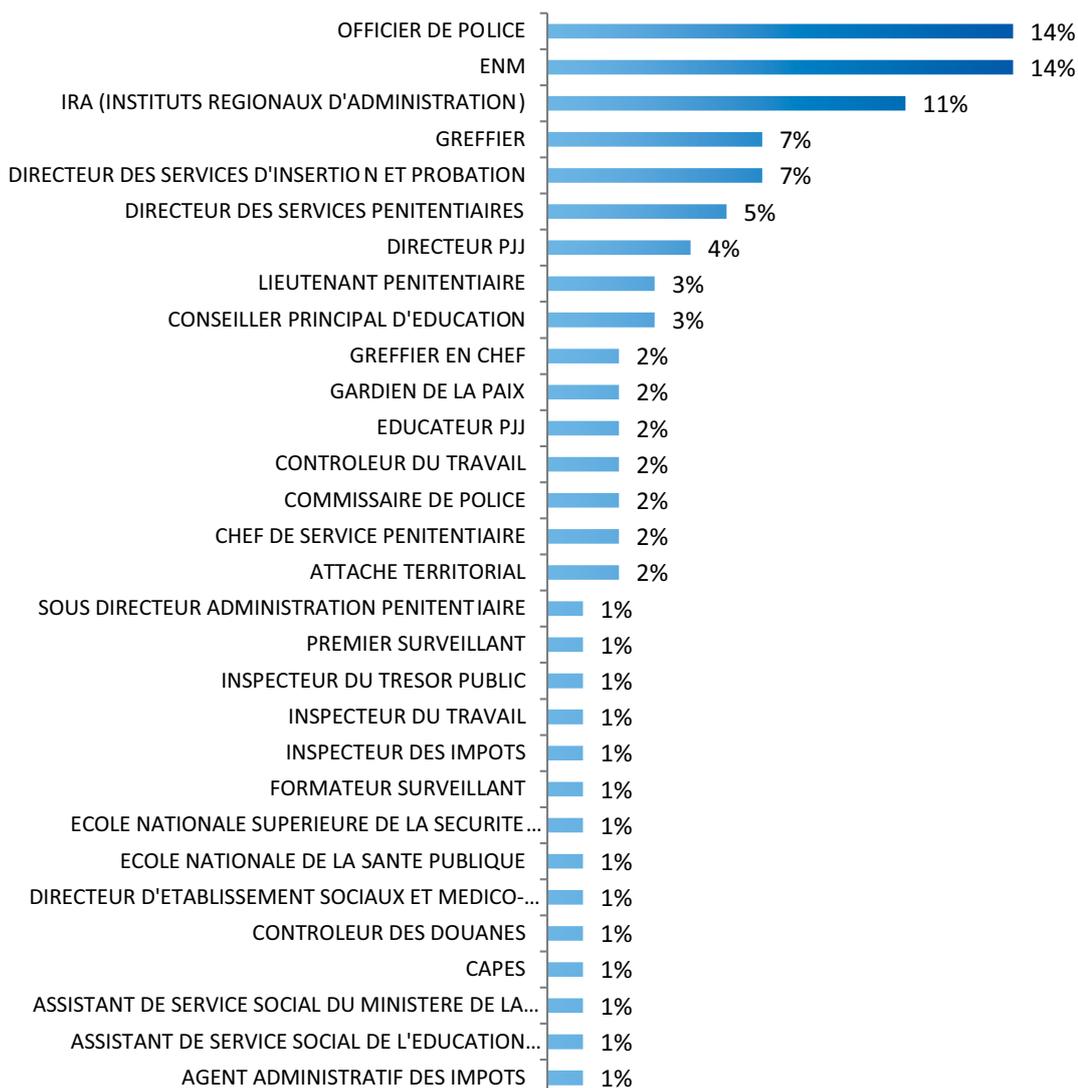
## Une forte attractivité des corps de métier de catégorie A

Parmi les 100 élèves ayant quitté le corps des CPIP au bénéfice d'une nouvelle activité, 91 ont obtenu un autre concours de la fonction publique, 7 ont intégré un emploi privé et enfin, 2 ont rejoint l'université. A l'exception de quelques cas marginaux, la décision d'intégrer un nouveau corps professionnel fait donc suite à l'obtention d'un concours plus attractif, permettant l'accès à un emploi plus qualifié.

La moitié des élèves quittant la formation pour un autre emploi public reste au sein du ministère de la Justice, 19% intègrent le ministère de l'Intérieur et 11% les Instituts Régionaux d'Administration. Sur les 30

concours recevant des élèves CPIP, 3 font davantage concurrence à la formation : le corps des officiers de police, le corps des magistrats et le corps des attachés d'administration. Plus que la nature du métier, le niveau de qualification de l'emploi semble être le principal critère d'arbitrage : 3 élèves sur 4 ayant obtenu un autre concours ont intégré un emploi de catégorie A\*. Ainsi, les élèves quittant la formation pour un poste de catégorie A représentent à eux seuls 32% de l'effectif total des sortants.

Graphique 3 : Métier de destination des élèves sortant admis à un autre concours de la fonction publique (base : 91 CPIP sur 215) - Proportions



\* Dans le détail : 75% des élèves ayant obtenu un autre concours ont intégré un emploi de catégorie A, 20% se dirigent vers un corps de catégorie B ou B+ et seulement 5% rejoignent un poste de catégorie C.

## Les élèves en situation d'échec : des sorties tardives

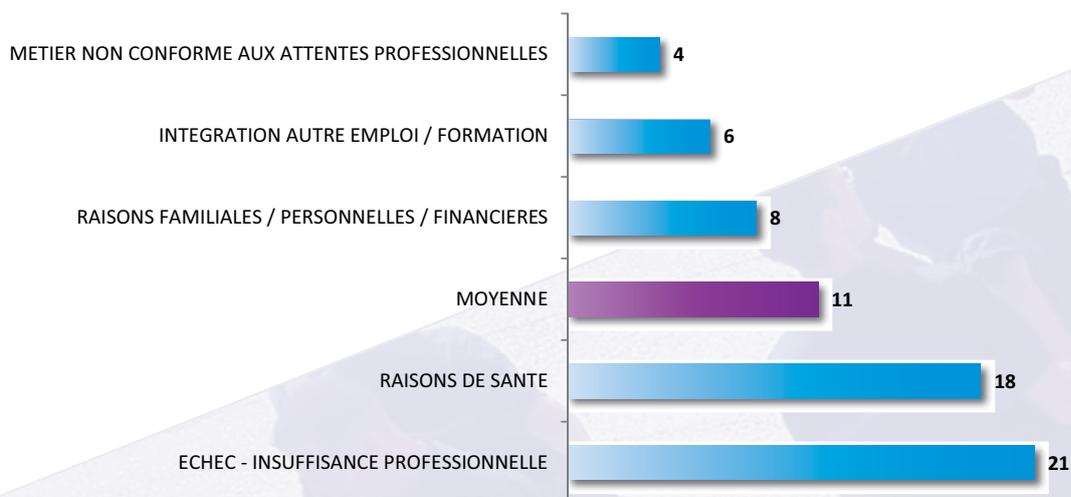
Si 1 départ sur 3 a lieu au cours des 3 premiers mois de formation, la temporalité des sorties varie considérablement selon le type et le motif de l'interruption.

Les départs initiés par décision administrative ont lieu, en moyenne, après 21 mois passés en formation. La sortie tardive des élèves en situation d'échec ne signifie pas pour autant que davantage de difficultés apparaissent durant l'année de titularisation. En effet, la moitié des élèves licenciés quitte la formation sur décision de la CAP de stagiairisation et l'autre sur décision de la CAP de titularisation. Cette temporalité des départs témoigne, en revanche, de la volonté de l'administration pénitentiaire de pallier les difficultés des agents par une prolongation du temps de formation ou un redoublement. Ainsi, 7 licenciements sur 10 surviennent à partir du 15<sup>ème</sup> mois de formation et 8% des

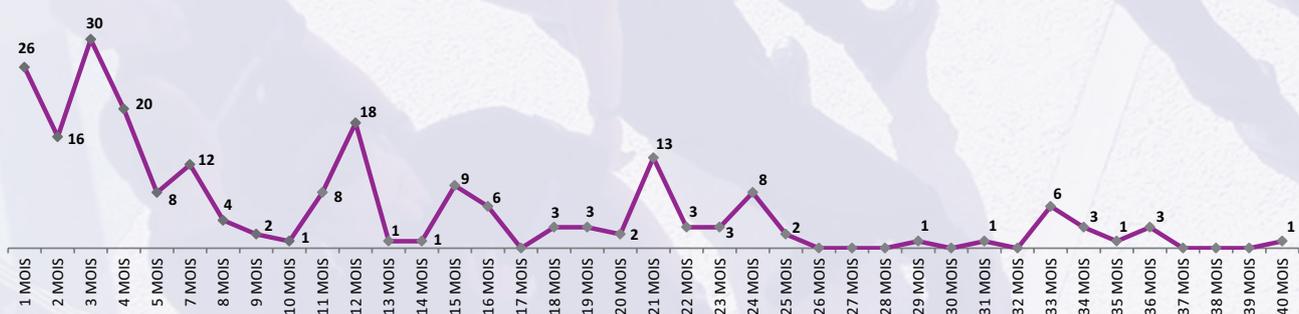
sortants ont passé plus de 2 ans en formation.

A l'inverse, les sorties motivées par une réorientation professionnelle surviennent plus tôt : après 4 mois de formation, en moyenne, lorsque le métier ne correspond pas aux attentes de l'élève, après 6 mois lorsque le stagiaire intègre un autre corps. Ainsi, 88% des sorties pour non-conformité aux attentes et 86% des sorties pour intégration d'un autre emploi ont lieu durant l'année de stagiairisation. Il est intéressant de noter que les sorties pour raisons personnelles ou familiales s'étendent davantage sur l'ensemble de la période de formation : 56% en cours de stagiairisation, 11% suite à la première CAP de validation et 33% durant l'année de titularisation.

Graphique 4 : Nombre de mois moyen passés en formation par motif de sortie



Graphique 5 : Nombre total de sorties de la 1ère à la 18ème promotion, selon le nombre de mois passé en formation



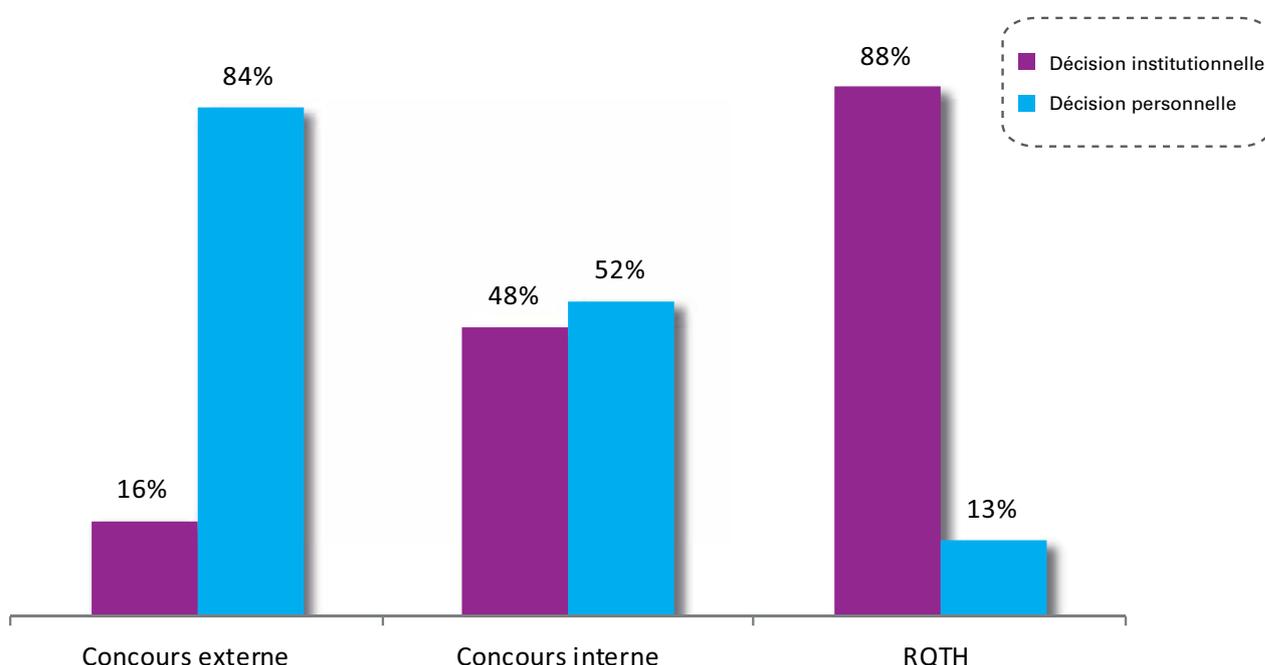
## Quitter volontairement la formation : une démarche davantage adoptée par les élèves issus du concours externe

Si les données disponibles ne permettent pas d'isoler, avec fiabilité, des facteurs sociodémographiques influant sur la probabilité de sortie des élèves, il est en revanche possible d'identifier des facteurs impactant significativement les modalités de sortie. 84% des externes ayant quitté la formation sont sortis à la suite d'une décision personnelle, contre 52% des internes et seulement 13% des personnes recrutées en tant que travailleurs handicapés. Ainsi, les élèves recrutés sur concours externe ont davantage tendance à adopter un comportement démissionnaire. Plus jeunes et plus diplômés que les agents recrutés en interne, ils disposent d'un espace de choix professionnels plus étendu que ces derniers. Or, l'entrée dans le corps des CPIP ne restreint pas cet espace de choix. En effet, les congés

sans traitement permettent à chaque stagiaire souhaitant intégrer un autre corps de la fonction publique de garder le bénéfice du concours de CPIP pour une durée déterminée, tout en se formant à un autre métier. Cette disposition limite la prise de risque des stagiaires au moment du départ et favorise ainsi la mobilité des agents au sein de la fonction publique.

A l'inverse, les personnes recrutées en tant que travailleur handicapé quittent majoritairement la formation suite à une décision institutionnelle. 88% des travailleurs handicapés sortants ont été licenciés, soit une sur-représentation de 62 points par rapport à la moyenne (26%).

Graphique 6 : Modalités de sortie selon le type de recrutement - Proportions



# Les départs des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation en cours de formation depuis 1995



 OBSERVATOIRE  
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Philippe Pottier

Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Maud AIGLE

Conception graphique, mise en page et impression :  
unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Pour plus de renseignements :  
<http://www.enap.justice.fr/elevés/index.php>